



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 22/05/2024

L.C.R.

Echéance le : 30/06/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation		Kilométrage	N° Commande
4542132	0165285	CDE 1HUFGBJAC		Zone Expedition : 03					5245911
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant	
** BL 5245911 DU 22/05/2024 **									
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE : 1HUFGBJAC									
E:AMORTISSEUR AV PSA		1674698780 B13F02	1,00	4	99,88	40,00	59,93	59,93	
E:AMORTISSEUR AV PSA		1674698880 B13E03	1,00	4	99,88	40,00	59,93	59,93	
I:AMORTISSEUR PSA		MONMK382 E05F07	2,00	4	28,95	19,00	23,45	46,90	
----- SOUS-TOTAL PIECES -----		166,76							
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIV LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE									
Total hors taxe			Montants T.V.A.				Total T.T.C		
PI : 166,76			(4) 20,000				200,12		
MO : 0,00 166,76			166,76						
DIV : 0.00			33,36						

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document 4542132 N° Client 0165285 N° Commande 5245911

Echéance le : 30/06/2024

22/05/2024

200,12



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.